



Confédération paysanne  
de l'Hérault

Syndicats pour une agriculture paysanne et la défense de ses travailleurs

# FORMATION BIOSECURITE dans les élevages porcins

**Contexte :** l'arrêté du 16 octobre 2018 définit un ensemble de mesures de biosécurité applicables aux élevages (à partir du premier porc commercialisé). Il prévoit la mise en place d'un plan de biosécurité d'ici le 1er janvier 2020 ; les instructions techniques sont en cours de parution. De plus, l'arrêté rend obligatoire le suivi d'une "formation à la gestion du plan de biosécurité et aux bonnes pratiques d'hygiène pour une personne de l'exploitation (désignation d'un référent par exploitation)"

**Formation organisée par la Confédération Paysanne de l'Hérault, en partenariat avec l'ADDEAR 12 :** organisme de formation n°73120041012 (SIRET 42938005800017)

**Date :** Mardi 8 octobre 2019

**Durée :** 7h – de 9h à 17h

**Lieu :** Lodève (34)

**Intervenants :**

François Le Clerc, éleveur référent national « biosécurité dans les élevages porcins », à la Confédération Paysanne ; Albane Lamy, animatrice de la Confédération paysanne de l'Hérault

**Public :** éleveurs et éleveuses de suidés, installés dans le département de l'Hérault (ou départements voisins), quel que soit leur mode de production (plein air, bâtiment, mixte)

**Coût :** gratuit pour les agriculteurs/trices éligibles VIVEA (autres : nous contacter)

**INSCRIPTIONS** Albane Lamy, animatrice Confédération paysanne 34

Tel : 06 81 18 98 67

[confherault1@orange.fr](mailto:confherault1@orange.fr)

## Objectifs de la formation

Connaître les bases scientifiques et épidémiologiques de la peste porcine africaine.

Être capable de concevoir et de gérer un plan de biosécurité. Être capable de mettre en œuvre les bonnes pratiques d'hygiène

## Enjeux

La peste porcine africaine (PPA) est une maladie virale extrêmement contagieuse qui touche les porcs domestiques et les sangliers. Dans 80% des cas contaminés, elle est mortelle, et aucun traitement ni vaccin n'existe à l'heure actuelle. D'où la nécessité de mettre en place des mesures de prévention dans les élevages de porcs (et de sangliers), notamment dans un contexte européen où des premières contaminations ont été recensées dans des pays voisins (Belgique). L'arrêté du 16 octobre 2018 définit un ensemble de mesures de biosécurité applicables dans tous les élevages détenteurs de suidés (porcs ou sangliers) et prévoit la mise en place d'un plan de biosécurité d'ici le 1er janvier 2020.

Cette formation s'inscrit dans les actions obligatoires quelle que soit la taille de l'élevage et doit être délivrée par un formateur agréé, ayant suivi la formation de formateurs IFIP-SNGTV. L'objectif est de former les paysan.ne.s détenteurs de suidés (au moins un référent par ferme) aux risques liés à la peste porcine africaine et à l'importance de la prévention et des bonnes pratiques d'hygiène, ainsi que d'être en mesure de concevoir et gérer un plan de biosécurité sur leur ferme.

## Pré-requis

Aucun pré-requis. Public : éleveurs/ses de porcs du département de l'Hérault et des départements limitrophes.

## Déroulé

MATINEE : Présentation et discussions

A partir d'apports théoriques et méthodologiques, d'illustrations par l'analyse de cas d'élevage en lien avec le mode de production des stagiaires, et au travers de discussions libres

- Connaissances de base sur la PPA : le virus et sa résistance, les symptômes de la maladie et les critères d'alerte ;
- Voies de contamination et de propagation ;
- Éléments de compréhension de la situation actuelle : les chiffres, l'avancement de la maladie ;
- La notion de biosécurité et l'arrêté du 16 octobre 2018 ;
- La méthodologie du plan de biosécurité : zones publique, professionnelle et d'élevage ; flux entrants et sortants ; barrières ;
- Les principales règles de biosécurité à appliquer sur l'exploitation : le SAS sanitaire, la quarantaine, la réception des matériels et produits, l'aliment et l'abreuvement, l'aire de stockage, le quai d'embarquement, l'aire d'équarrissage, la gestion des cadavres et des effluents ;
- L'élaboration du plan de biosécurité : les documents, les difficultés et solutions ;
- Les mesures d'hygiène actives telles que plan de nettoyage, de désinfection et de dératisation.

APRES-MIDI : Travail à partir des cas concrets des participants - Élaboration du plan de biosécurité

Appliquer les mesures de biosécurité en lien avec l'organisation spatiale de l'exploitation, la conduite de l'élevage et l'organisation du travail ; identification des difficultés et élaboration collective de solutions pratiques

## Supports

Fiches techniques de biosécurité élaborées par l'IFIP, plan de biosécurité vierge, un outil d'évaluation de la biosécurité en élevage de porcs, affiche sur les consignes d'entrée dans les élevages